

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 788

présenté par
M. Paul

à l'amendement n° 69 de la commission des affaires sociales

ARTICLE 15

À la fin de l'alinéa 4, substituer au taux :

« 0,024 % »

le taux :

« 0,06 % ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.